

# PARTIE NON OFFICIELLE

## Annonces judiciaires et légales

### ANNONCES COMMERCIALES

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié  
Arrêté 2856 CM du 26/12/2018  
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

#### ANNONCES LEGALES ENTREPRISES

##### CONSTITUTION DE SOCIETE

##### SOCIETES COMMERCIALES

Annnonce n° 82119

##### **FARE TIAHURA**

Aux termes d'un acte authentique du 26 octobre 2023, reçu par Maître Alexandre YAO, notaire associé, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale* : FARE TIAHURA

*Objet social* : - L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, la gestion, la location en totalité ou en partie et l'administration de tous biens et droits immobiliers ;

- Toute activité de location saisonnière ;
- Les emprunts auprès des banques publiques, privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social.
- Généralement consentir toutes garanties nécessaires à la réalisation des opérations ci-dessous indiquées entrant dans le champ de l'objet social ;
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêts économique ou sociétés en participation.

*Siège social* : PIRAE/TAHITI (98716), Lotissement AUTE II, lot 77, BP 5412 PIRAE.

*Capital* : 5 000 000 F CFP

*Durée* : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete

*Dirigeant(s)* :

Président : Mlle Tevahe Corinna VANFAU, demeurant à PIRAE, Lotissement Vetea 1 lot n°4.

Directeur général : Mr Warren VAN-SOU, demeurant à PIRAE, Lotissement AUTE II, lot 77.

*Admission aux assemblées et droits de votes* : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par le mandataire de son choix. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

*Clause d'agrément* : Cession des actions

La cession d'actions à toute personne non actionnaire de la société est soumise à une procédure de préemption et d'agrément par la collectivité des actionnaires.

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

SCP Alexandre YAO, notaire associé à PAPEETE,  
16 rue Edouard AHNNE,

Annnonce n° 87633

##### **CHRISTABELLE SOLAIRE**

*Rectificatif à l'annonce n° 88985 parue au JOPF n° 87 du 31 octobre 2023 en page 23070*

*Au lieu de* : CHRISTABELLE SOLAIRE

*Il fallait lire* : CRISTABELLE SOLAIRE

Maître Alexandre YAO, notaire à PAPEETE

Annnonce n° 64867

##### **INGENIERIE DE FORMATION ET CONSEIL**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 18 septembre 2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale* : INGENIERIE DE FORMATION ET CONSEIL

*Objet social* : Toutes activités quelconques se rapport à l'enseignement et la formation professionnelle sous toutes ses formes et sur tous supports à destination de tout public en Polynésie française et autres pays du Pacifique Sud.

*Siège social* : 83 cours de l'Union Sacrée - PAPEETE

*Capital* : 200 000 F CFP

*Parts sociales* : 100 parts sociales de 2000 FCFP chacune

*Apports en numéraire* : 200000 FCFP libérés de la totalité à la souscription